

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2025**

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. Le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu la délibération du 13 Juin 2025 par laquelle le Conseil Municipal a voté l'attribution de bourses sportives pour l'année scolaire 2025/2026 pour des jeunes prioritairement issus de quartiers prioritaires et de veille active de la Politique de la Ville de Gap ;
- Vu les règles d'attribution de cette bourse fixées par délibération susvisée ;
- Vu les propositions de la Commission d'attribution réunie le vendredi 7 novembre 2025 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Il est attribué une bourse d'aide à la pratique d'une activité sportive pour l'année scolaire 2025/2026 au(x) jeune(s) listé(s) ci-dessous pour le club Gymnastique sportive de Gap :

- ASTRIAN Olivia née le 28/10/2016 en Russie un montant de 65,25 €
- BARRY Eden né le 07/05/2014 à Gap un montant de 34,56 €
- BUZHALA Loan né le 20/06/2009 à Gap un montant de 106,80 €
- DIABY Fanta née le 11/03/2014 à Dixinn (République Guinée) un montant de 52,20 €
- ECOSSE Millie née le 27/05/2012 à Gap un montant de 52,20 €
- LYSNYCHA Vasilisa née le 12/08/2016 à Kiev un montant de 156,60 €
- MERLO Céline née le 13/10/2017 à Marseille un montant de 78,30 €
- MOURONT LOPEZ Emy née le 15 mars 2015 à Gap un montant de 151€
- PARRAGUEZ BERNARD Lison née le 26/09/2016 à Aix en Provence un montant de 52,20 €
- PAUCHON Melyna née le 8/12/2016 à Gap un montant de 52,20 €
- SALET Willow né le 21/06/2012 à Gap un montant de 65,25 €
- SAM Shelly née le 31/10/2016 à Marseille un montant de 199,20 €

**ARTICLE 2 :**

Le montant de 1 065,76 €, correspondant aux intéressés identifiés, sera versé directement au club Gymnastique Sportive de Gap par mandat administratif.

Charge à ce dernier de déduire le montant de la bourse, accordée à chaque jeune, du montant de la cotisation à payer par la famille ou de procéder au remboursement si l'adhésion a été déjà payée.



### ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Sports sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 24 NOVEMBRE 2025

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 08 DEC 2025

Publié ou notifié le :

08 DEC 2025



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2025_12_737
Objet :	Bourses sportives 2025 - 2026 : Club Gymnastique sportive gapençaise
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	005-210500617-20251205-A2025_12_737-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20251205-A2025_12_737-AR-1-1_0.xml	text/xml	895 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_17846.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20251205-A2025_12_737-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	56.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2025 à 10h23min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2025 à 10h24min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2025 à 10h25min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2025 à 10h26min14s	Reçu par le MI le 2025-12-08

